



FLASH INFO

N°18

GRUPE DE TRAVAIL ECO-RESPONSABILITE

Ce groupe de travail (GT) s'est tenu le 30 septembre 2024 sous la présidence de M. JULLIAN, Secrétaire général adjoint.

L'ordre du jour comportait quatre thématiques :

- 1) Mobilités
- 2) Energie et immobilier
- 3) Restauration collective
- 4) Formation à la transition écologique

En introduction, l'UNSA-Cefi a souligné que la Circulaire de la Première ministre n° 6425 du 21 novembre 2023 liste 15 engagements pour la transformation écologique de l'Etat et qu'il sera nécessaire d'étudier les sujets non examinés lors de ce GT, notamment : les déchets et le recyclage (ex : quid de l'expérimentation de la suppression des poubelles), la gestion de l'eau, la récupération de l'eau de pluie, les déplacements aériens, le verdissement du parc automobile ou le déploiement des bornes de recharge.

Nous avons également demandé communication de la liste des référents « éco-responsabilité » et s'ils occupaient cette fonction à plein temps ou en adjonction, comme pour les assistants de prévention.

LA MOBILITE

Entre juillet 2023 et juin 2024, l'administration a envoyé une enquête « Mobilité » aux 12 000 agents d'administration centrale, a réalisé un diagnostic « Mobilité » sur 20 bâtiments d'administration centrale et a procédé à un recueil de données RH sur les abonnements transport, les Forfaits Mobilités Durables, le télétravail...

Les données recueillies ont permis d'élaborer un plan d'action qui sera mis en œuvre en 2025.

Ce plan d'action sera présenté le 29 novembre 2024 aux correspondants Cadre de vie. Il comporte trois axes (accélérer la transition et l'évolution des comportements de mobilité, faciliter et rendre visibles les dispositifs, mettre en valeur l'exemplarité et rechercher la performance des dispositifs en place) et 21 actions.

L'UNSA-Cefi regrette que les diagnostics et le plan d'action n'aient pas été présentés aux organisations syndicales.

Nous considérons que le bâtiment occupé par l'INSEE (Le White) ne peut être considéré comme bien desservi par les transports publics. Le taux de recours à la marche à pied pour y accéder (22 % contre 4 % à Bercy), en témoigne.

L'UNSA-Cefi a enfin demandé à l'administration d'accentuer la communication sur la mise en place du Forfait Mobilités Durables (voir notre [Flash info n°17](#) pour savoir si vous êtes éligibles).

L'ENERGIE ET L'IMMOBILIER

L'article 175 de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) fixe une réduction des consommations d'énergie de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à une consommation énergétique de référence postérieure à 2010.

Le périmètre d'administration centrale comprend 37 bâtiments répartis sur 28 sites. Un état des lieux énergétique a été réalisé afin d'avoir une cartographie de leurs performances. Les bâtiments énergivores sont ceux qui hébergent le nombre le plus important d'agents du ministère : le Grand Bercy, Sully, Turgot, Ivry et Montreuil Blanqui.

Pour être en conformité avec les objectifs du Gouvernement, nous devons réduire de 30 % notre consommation énergétique pour ces bâtiments, ou de 15 % sur l'ensemble des bâtiments d'ici 2030.

L'UNSA-Cefi a souligné que fixer des objectifs à 2030, 2040 et 2050 n'a pas grand sens en raison des changements de Gouvernement à venir et permet juste de donner l'illusion d'agir et de se donner bonne conscience, tout en faisant des économies en prenant pour prétexte l'écologie.

L'UNSA-Cefi s'interroge sur le financement des travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de 2030.

Elle regrette de n'avoir pu débattre de la rationalisation des m², qui est l'un des 15 engagements de la circulaire du 21 novembre 2023. Nous avons pu constater, lors de la visite de 3 services à Necker organisée par SIEP en octobre, que « flex office » et « open space » deviennent la norme et le bureau individuel l'exception. Restructurer les espaces de travail nécessitant de trouver des financements, il se pourrait que nous puissions conserver encore les bureaux individuels pour quelques années.

LA RESTAURATION COLLECTIVE

La loi EGALIM (loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable) impose depuis le 1^{er} janvier 2022 aux restaurants collectifs de proposer 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % de produits bio. A partir du 1^{er} janvier 2024, tous les restaurants collectifs de l'Etat doivent intégrer 100 % de produits durables et de qualité pour les viandes et les poissons.

En 2023, l'AGRAF a proposé 42,4 % de produits durables et de qualité, dont 25,5 % de produits bio. Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2024, elle a proposé 50,7 % de produits durables et de qualité, dont 24,6 % de produits bio et 100 % de viandes françaises. Le directeur de l'AGRAF a noté un changement de comportement dans le choix de ses convives, avec une part des plats végétariens en constante augmentation.

Conjuguées à l'inflation des prix des produits alimentaires, ces obligations ont fortement renchéri le coût du plateau repas. L'AGRAF doit revoir l'ensemble de ses marchés en 2025 pour intégrer ces obligations.

Si l'UNSA-Cefi s'est félicitée que la loi EGALIM améliore la qualité de nos repas, nous avons rappelé à l'AGRAF que l'origine de ce texte est d'apporter une meilleure rémunération des producteurs, agriculteurs, éleveurs, ce qui est difficilement conciliable avec le recours aux marchés publics.

LA FORMATION

L'IGPDE propose des formations sur la transition écologique à l'attention de 2650 cadres A+, dont 1730 en centrale.

Ces formations comprennent 2 ateliers d'une demi-journée, 3 conférences-débats de 2H30, 1 visite de terrain et 1 atelier « passage à l'action ».

Tous les agents devront être formés avant la fin 2027.

A noter que certaines directions organisent déjà des ateliers pour leurs agents.

L'UNSA-Cefi a souhaité avoir un retour des agents formés sur la qualité et l'utilité de cette formation.



Retrouvez nos informations,
sur notre site

Ensemble pour vous !



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1
139, rue de Bercy - Télédoc 656
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr